



## Coronavirus : Risques, suivi, accouchement... Comment se déroulent les grossesses pendant ce nouveau confinement ?

**MATERNITE** Le suivi des grossesses et les accouchements avaient été lourdement modifiés pendant le premier confinement. « 20 Minutes » fait le tour des questions que peuvent se poser les femmes enceintes et les futurs parents



Oihana Gabriel | Publié le 06/11/20 à 08h25 — Mis à jour le 06/11/20 à 08h25



Illustration d'une femme enceinte. — Pixabay

- Accoucher en temps de coronavirus, et en particulier pendant cette deuxième vague, peut être un peu différent d'avant et inquiétant.
- Si pendant le premier confinement, des mesures drastiques avaient parfois interdit au coparent d'assister à l'accouchement, les choses ont évolué depuis.
- Risques pour la mère et le nouveau-né, suivi de la grossesse, déroulement de l'accouchement... *20 Minutes* apporte des réponses à cinq questions sur la maternité pendant ce deuxième confinement.

Les femmes enceintes peuvent-elles avoir un suivi habituel ? Pourront-elles accoucher avec leur partenaire ? Le **Covid-19** (<https://www.20minutes.fr/societe/covid-19/>) a désorganisé de nombreux services hospitaliers. Dans les maternités, on essaie d'accompagner au mieux les futurs parents, tout en respectant les gestes barrières. Ce qui n'est pas simple quand on parle d'accouchement...

Pendant le premier **confinement** (<https://www.20minutes.fr/societe/confinement/>), certains couples s'étaient émus de ne pas avoir pu vivre ce grand jour ensemble. Les choses ont-elles changé ? Comment, **pendant ce nouveau confinement** (<https://www.20minutes.fr/sante/2896559-20201029-confinement-courses-promenade-chien-rdv-administratif-cas-droit-sortir-chez>), vont se dérouler le suivi des **grossesses** (<https://www.20minutes.fr/dossier/grossesse>) et les accouchements ? *20 Minutes* répond à vos interrogations.

### **Quels sont les risques au cours de la grossesse face au Covid-19 ?**

On sait que les femmes enceintes, une fois qu'elles arrivent au troisième trimestre de grossesse, **sont considérées comme personnes à risque face au Covid-19** ([https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/374\\_rr\\_covid19\\_prenatal\\_maj\\_deconfinement\\_mel.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/374_rr_covid19_prenatal_maj_deconfinement_mel.pdf)).

Pourquoi ? La littérature scientifique a évolué sur cette question. « Au début, on avait peu de notions, reconnaît Joëlle Belaisch Allart, présidente du **Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF)** (<http://www.cngof.fr/>). Et les gynécologues pouvaient se montrer rassurants. Mais depuis fin septembre, commencent à paraître des études qui montrent que le Covid-19 augmente le risque d'hémorragie post-partum et d'accouchement prématuré. »

A cela s'ajoute le danger d'être en détresse respiratoire. « Au troisième trimestre, pour les femmes enceintes qui attrapent le Covid-19, ce risque augmente parce que le volume pulmonaire diminue à cause du bébé qui prend de la place, précise **Tiphaine Beillat, gynécologue-obstétricienne à la clinique Mathilde à Rouen** (<https://www.clinique-mathilde.fr/annuaire/beillat-tiphaine/>) et membre de la **Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale** (<https://www.fncgm.com/>). Il y a eu des cas de sauvetage maternel par césarienne en urgence lors de la première vague en Alsace et à Paris, mais c'est très rare. »

En revanche, il y a très peu de risque qu'une mère malade du Covid-19 transmette le coronavirus au bébé *in utero*, puis lors de l'accouchement.

### **A partir de quand peuvent-elles être arrêtées ?**

Certaines futures mères s'interrogent en ce moment sur la date à laquelle elles peuvent être arrêtées. Si lors de la première vague, un décret les avait placées comme personnes à risque, **donc pouvant bénéficier du chômage partiel** (<https://www.20minutes.fr/sante/2881203-20201009-coronavirus-vulnerables-hier-sacrifies-aujourd'hui-regrette-agnes-maurin-ligue-contre-obesite>), les choses semblent avoir évolué. « La Sécurité sociale nous demande de ne plus arrêter de façon systématique les patients dès la 28<sup>e</sup> semaine de grossesse », explique la gynécologue de la clinique Mathilde. C'est donc un peu au soignant, gynécologue, généraliste ou sage-femme de s'adapter au contexte. Sachant que le télétravail est fortement recommandé... davantage encore que pour le reste de la population confinée.

« Sur l'arrêt de travail, ce n'est pas très clair pour le moment, avoue Joëlle Belaisch Allart. Mais le collège recommande que les femmes enceintes restent en télétravail ou soient mises en arrêt maladie à partir du 3<sup>e</sup> trimestre. Après, tout dépend des circonstances. Une femme qui a 1 heure de transport, une profession à risque, je l'arrêterai plus facilement. Ce n'est pas le travail qui est nocif, mais les contacts et les transferts. »

### **Comment se passe le suivi de la grossesse ?**

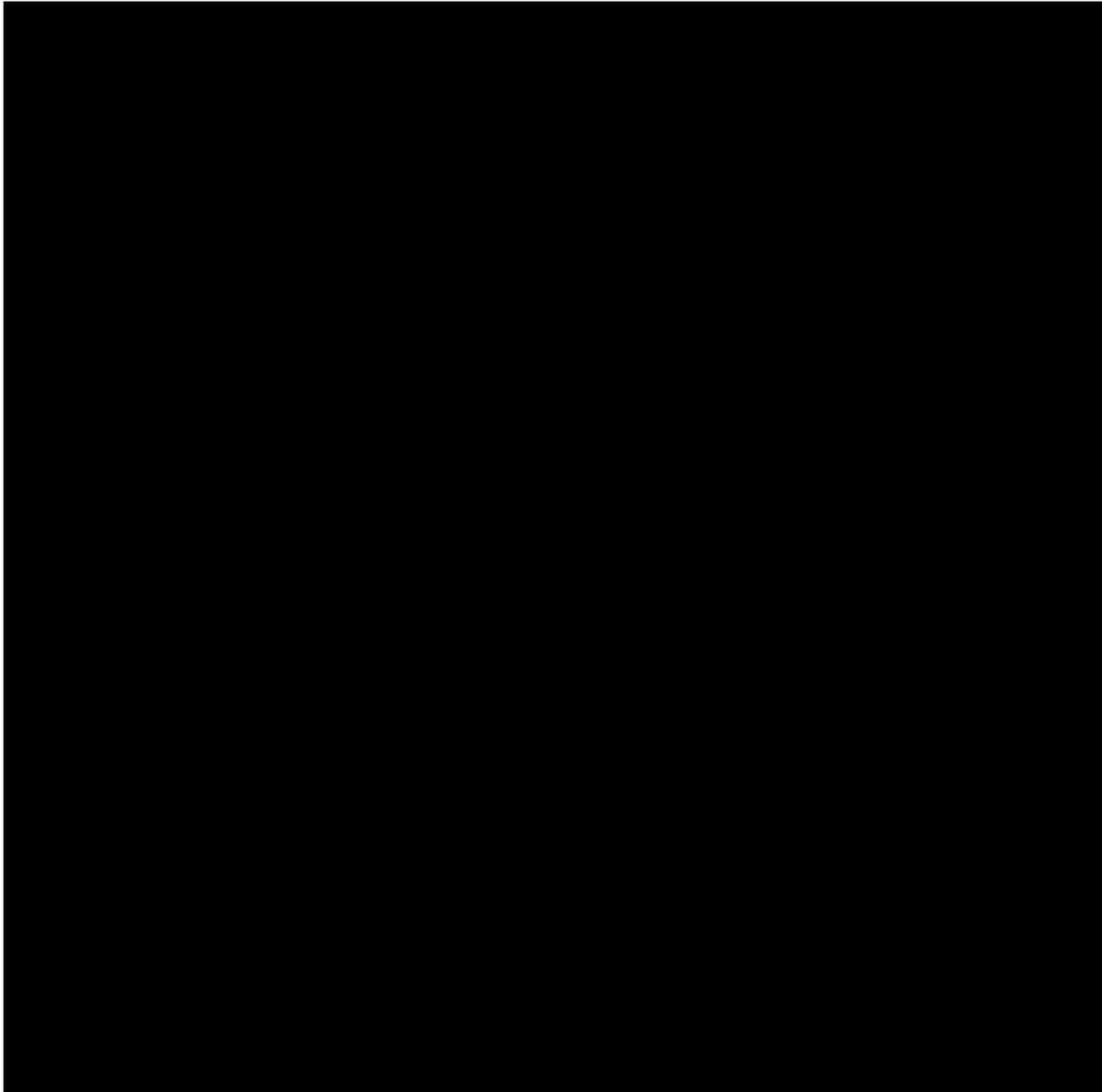
Si certaines consultations médicales sont faciles à dématérialiser, il n'en est rien pour les échographies... « A ce jour, nous essayons de maintenir les rendez-vous de suivi de grossesse au maximum en présentiel, reprend la gynécologue obstétricienne de l'hôpital de Saint-Cloud. Tout dépend des locaux des maternités, notamment si les salles d'attente sont petites. En revanche, pour la PMA, on priorise les téléconsultations. »

L'autre aspect qui a changé, c'est que les pères et les partenaires peuvent assister à certains rendez-vous au cours de la grossesse. Le CNGOF (<http://www.cngof.fr/>) a publié le 30 octobre un communiqué pour insister sur cet aspect. « Le collège tient à éviter ce qui s'est passé lors du premier confinement, nous explique sa présidente. Et donc maintenir la présence du coparent pour les échographies, l'accouchement et les suites de couche. Pas forcément pour les consultations de routine. »

### **Le coparent peut-il assister à l'accouchement ?**

Si pendant le premier confinement, beaucoup de femmes ont accouché sans leur partenaire, les choses ont évolué depuis. Dans un communiqué publié le 30 septembre 2020, le Collège national des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) précise que « la présence du père est souhaitable au maximum, y compris pendant une éventuelle césarienne (sous couvert d'une charte des visiteurs, la recherche de symptômes compatibles avec un Covid, le respect des mesures barrières et la limitation effective des déplacements) ».

Rappelons que les recommandations peuvent être plus ou moins suivies par les maternités. Et peuvent évoluer en fonction de la circulation du [coronavirus](#) (<https://www.20minutes.fr/dossier/coronavirus>). « Dans ma clinique, on n'accepte qu'un seul accompagnant, précise Tiphaine Beillat. Si la patiente arrive à la maternité avec sa maman, ce sera cette dernière uniquement qui sera autorisée à venir en postnatal, ça c'est un peu nouveau. En revanche, cette personne peut venir autant qu'elle veut. » Ce qui semble être commun à d'autres maternités. Et ce qui veut dire que ni la fratrie, ni les grands-parents ou amis ne peuvent venir saluer pour le moment les parents et leur bébé dans les maternités.



### Test, masque... Quelles sont les recommandations lors de l'accouchement ?

La Haute autorité de santé ([https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/374\\_rr\\_covid19\\_prenatal\\_maj\\_deconfinement\\_mel.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/374_rr_covid19_prenatal_maj_deconfinement_mel.pdf)) conseille d'encourager à faire un test PCR avant toute intervention programmée césarienne déclenchement et hospitalisation. [L'arrivée en pharmacie des tests antigéniques](#) [e/2887115-20201016-coronavirus-](#)

[montpellier-tests-antigeniques-genial-p](#)  
quinze minutes, devrait faciliter  
clinique Mathilde à Rouen, ce



qui donnent un résultat en  
est pas imposé partout. Dans la

Un autre sujet avait fait grincer  
[cela représente, avec un masc](#)  
[masque-covid,1358104.asp](#)« Le po  
les soignants, insiste Joëlle Be  
plus de soignants, nous ferons  
un faux problème dans la vraie

[cher, avec l'effort physique que](#)  
[s://www.marieclaire.fr/accouchement-](https://www.marieclaire.fr/accouchement-)  
ble pour protéger la patiente et  
ave, si demain nous n'avons  
l'accouchement, c'est un peu  
les sages-femmes et peu de

mères s'en plaignent... Quand elles sont seules avec le coparent dans salle  
d'accouchement, bien entendu, elles peuvent l'enlever. Si la femme ne supporte pas le  
masque chirurgical, elle peut porter une visière. Si elle refuse les deux, tout le personnel doit  
obligatoirement porter un masque FFP2. »

Et combien de temps les mères restent-elles à la maternité ? « On peut donner une  
autorisation de sortie précoce à J1 ou J2 pour un accouchement par voie basse, détaille  
l'obstétricienne de Rouen. Sous réserve que tout aille bien. » En revanche, le suivi à  
domicile avec une sage-femme se déroule normalement.

#### SANTÉ

**Covid-19 : Transmission possible de la mère au bébé, selon une étude**

#### SANTÉ

**Coronavirus : Grossesse, pilule... Comment s'organise le suivi gynécologique des femmes pendant le confinement ?**